

Coopération
entre le Département du Haut-Rhin (République française)
et le Powiat de Wrocław (République de Pologne)

Programme de travail 2020-2023

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wrocław et à ses avenants n°1 et 2 du 19 mai 2004 et du 3 décembre 2008, les Parties élaborent conjointement un programme de travail trisannuel.

I. Domaines d'action pour la période 2020-2023

Les domaines suivants ont été retenus :

1. Systèmes administratifs et politiques

- Présentation des systèmes administratifs et politiques français et polonais. Point d'avancement sur l'évolution de la nouvelle Collectivité européenne Alsace et sur la Stratégie OR Oberrhein/Rhin supérieur.

2. Culture

- Actions visant à favoriser les projets culturels menés en commun par des acteurs du Haut-Rhin (puis de la CeA à compter du 1^{er} janvier 2021) et du Powiat,
- Participation d'une délégation polonaise au marché de Noël d'Ensisheim.

3. Jeunesse et Sport

- Echanges d'expériences dans le domaine de la jeunesse et du sport.

4. Enseignement

- Actions visant à favoriser les projets de coopération entre des collèges alsaciens et des collèges du Powiat, dans un domaine en relation avec la matière enseignée (hors voyage découverte).
- Présentation des actions mises en œuvre par le partenaire français pour le développement du bilinguisme et de la langue du pays voisin (Projet Or du Rhin).

5. Social

- Poursuite de l'échange d'expériences dans les domaines de l'enfance et de l'autonomie.
- L'exclusion sociale (les groupes à risques : personnes âgées...).
- Gestion de la crise sanitaire : moyens mis en œuvre par les deux collectivités (mesures de sécurité, appui aux établissements médico-sociaux, actions de prévention pour demain).

6. Tourisme et Economie

- Participation d'une délégation polonaise au salon du tourisme de Colmar.
- Organisation d'un Forum des entreprises en Pologne et projet de développer des échanges avec des PME alsaciennes.

7. Coopération tripartite

- Projet (à définir) entre le Powiat, le Département et le Kreis Borken (Allemagne), en fonction du degré d'avancement de la coopération bilatérale entre le Kreis Borken et le Powiat de Wrocław.

8. Coopération au niveau des communes/communautés de communes

- Poursuite des actions visant à favoriser les partenariats entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes haut-rhinoises et polonaises.

II. Pilotage et financement des actions de coopération

Conformément à l'article 2 de l'avenant n° 1 à l'accord mentionné ci-dessus, le pilotage et l'évaluation des actions de coopération relèvent du Comité Mixte.

Le financement des actions de coopération est réalisé conformément aux dispositions de l'article 2 de l'avenant n°2 du 3 décembre 2008 à l'accord de coopération.

Etabli à le en deux exemplaires rédigés chacun en polonais et en français, les deux textes ayant la même valeur juridique.

Pour le Département du Haut-Rhin

Pour le Powiat de Wrocław

Rémy WITH
Président du Conseil départemental

Roman POTOCKI
Staroste du Powiat de Wrocław

Andrzej SZAWAN
Vice-Staroste du Powiat de Wrocław